



Mairie de Melleran

10 Route de Chef-Boutonne

79190 MELLERAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 Janvier

L'an deux mil dix-huit,

Le 12 Janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, MERCIER S, DELAIRE F, STONE A, REVRANCHE MF, AIRVAULT JL, RENAUD F, MORIN H, COWLES K, LANGLAIS J Ch, VIDAULT W.

REPRESENTÉS :

ABSENTS : BAILLARGE I, CAHIER Ch

SECRÉTAIRE : RENAUD F

Objet : Procès-verbal du 1^{er} Décembre 2017

Le procès-verbal du 1^{er} décembre 2017 est validé à l'unanimité.

Objet : Prise de la compétence « Maison de service public » par la Communauté de communes

M. le Maire informe que les maisons de service public sont des lieux où le public peut trouver de l'aide pour effectuer des démarches administratives : différents services tels que la CAF, MSA, Sécurité sociale,... effectuent des permanences. Actuellement la compétence pour créer ces maisons est communale. Dernièrement La communauté de communes a voté à l'unanimité la prise de compétence à son niveau. Si cette compétence devient communautaire c'est la communauté de communes qui décidera où seront les maisons de service public (en principe au niveau des chefs-lieux de canton). De ce fait La communauté de communes demande à chaque commune de délibérer quant à la prise de cette compétence par la communauté de communes. Après délibération, le conseil est favorable à l'unanimité à la prise de la compétence « Maison de service public » par la Communauté de communes.

Objet : Restauration peintures murales de l'église : choix des architectes retenus pour remise d'offres.

M. le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé concernant la restauration des peintures murales de l'église pour passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec un architecte ; 5 dossiers ont été reçus. Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, 3 dossiers se sont avérés complets avec références et lettre de motivations correspondant aux besoins , 2 autres incomplets ou référence moindre :

La commission propose au conseil de retenir les 3 dossiers complets à savoir les groupements suivants :

- M. JEANNNEAU ARCHI TRAV mandataire conjoint avec DUBOIS, DELTA ENERGIES et GODIN
- M. SALMON mandataire conjoint avec ECMH, ATC BET et DUBOIS
- M. PERREIRA mandataire conjoint avec LEGOUX et E3F Ingénierie

Après délibération le conseil est favorable à l'unanimité.

Les groupements seront contactés et une proposition financière sera demandée.

Lors d'un prochain conseil, l'assemblée devra se prononcer quant à la poursuite du projet et le cas échéant sur le choix de l'architecte.

Objet : Dissolution de la régie CCAS

M. le Maire rappelle qu'étant donné qu'il n'y aura plus de CCAS au sein de la commune mais au niveau communautaire, le repas des aînés sera organisé par la commune par le biais de la commission sociale et imputé sur le budget communal ; il est proposé de dissoudre la régie CCAS et d'encaisser les repas des aînés par la régie « repas communaux » déjà existante. Après délibération le conseil est favorable à l'unanimité.

Objet : Biens sans maître : rectification de la délibération du 1^{er} Décembre : Acquisition de biens appartenant à l'état

M. le Maire fait part au conseil que lors de la dernière réunion l'assemblée a évoqué et confirmé l'acquisition de « biens sans maître » auprès de l'état. Ces biens ayant été acquis par l'Etat, ils sont donc propriété de ce dernier : il est proposé au conseil de rectifier la délibération du 1^{er} Décembre en faisant référence à l'acquisition de biens appartenant à l'Etat. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Objet : Indemnité Régisseur : rectification de la délibération du 1^{er} Décembre

M. le Maire avise le conseil que lors de la dernière réunion l'attribution de l'indemnité de responsabilité du régisseur a été validée. Etant donné que la régie CCAS a été supprimée il y a lieu d'actualiser la liste des régies. Cette indemnité sera attribuée pour la gestion des régies suivantes :

- Repas communaux
- Photocopies et fax
- Location salles communales, matériel et dons divers

Le conseil est favorable à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Maire fait savoir au conseil :

Comptabilité

-Il a utilisé le compte des dépenses imprévues (compte 022) pour effectuer un virement de crédits à hauteur de 400€ pour pallier à une dépense au niveau du remboursement des emprunts.

Tour des 2 sèvres

- M le Maire a reçu un courrier concernant le tour des Deux-Sèvres de M. ROBIN, président et organisateur du tour des Deux-Sèvres : l'arrivée serait à Melleran le 15 juillet et le coût s'élèverait à 7500€.

Après délibération, la municipalité peut apporter un soutien matériel mais ne souhaite pas organiser la manifestation.

Bois

-Le bois stocké sur la parcelle où va être implanté un transformateur a été vendu à hauteur de 35€ le stère.

Eclairage public

-Le réglage des horloges va être demandé en adéquation avec le levé du jour et la tombée de la nuit.

- Le réglage des hublots du chat qui pêche va être réexaminé avec l'entreprise qui les a posés.

Chantiers en cours :

-Le mur du cimetière est commencé : choix de la couleur est à faire

-La réalisation de l'ossuaire est prévue à partir du 15 janvier

-La restauration des derniers vitraux est prévue en Mars

-Le parking en face de l'école est en cours

Plantations

-La commission prévoit la plantation de rosiers le long du mur du monument aux morts

Eoliennes

-Concernant la consultation pour les éoliennes, des informations juridiques complémentaires ont été demandées à l'association des maires.

Elagage

-Il est prévu par l'entreprise semaine prochaine et dégagement des branches par les agents.

Cantonniers :

- M. Le Maire demande que les cantonniers fassent un compte rendu journalier de leurs activités.

Communauté de Communes

-La semaine de 4 jours ½ est reconduite.

-Le Président de la communauté de communes a démissionné, le vote du bureau est prévu le 22 janvier.

Taille haie

-Une démonstration de matériel pour débroussailler est prévue le 19 janvier au stade de Melleran.

La séance a été levée à 22h30.

Le Maire.